

La finance durable au Maroc : quelle dynamique ?

Lobna BOUMAHDI et Abdelouhab HAMLIRI

African Finance for Development Review

N° 4 – 2024

To cite the article:

Boumahdi, L. & Hamliri, A. (2024) « La finance durable au Maroc : quelle dynamique ? ». *African Finance for Development Review* 4 (1), 29-39.

Received: 31 August 2024 | Revised: 01 September 2024 | Accepted: 27 January 2025

La finance durable au Maroc : quelle dynamique ?

Lobna BOUMAHDI¹ et Abdelouhab HAMLIRI²

Résumé

Le concept de finance durable étant relativement récent, témoignant ainsi d'un changement significatif dans la conscience et les pratiques du monde financier. Concilier performance économique et impacts sociaux, sociétaux et environnementaux positifs, en finançant des entreprises qui contribuent activement au développement durable, la finance durable se décline en différents modèles tel que : l'Investissement Socialement Responsable (ISR), l'investissement vert, la finance solidaire, le micro-crédit, ...

L'objectif de cette communication est de mettre l'accent sur l'état des lieux de développement de la finance durable au Maroc, l'un des pionniers africains en termes de durabilité et qui a pris des mesures proactives et innovantes en matière de politiques RSE et développement durable. Pour ce faire, on va analyser les engagements et les initiatives des divers acteurs, afin de comprendre la dynamique et les particularités de ce type de financement dans le pays à travers une étude qualitative réalisées auprès de 10 entreprises labélisées CGEM pour la RSE au Maroc et sur la base d'une étude documentaire.

Mots clés : développement durable, RSE, finance durable, économie verte, Maroc

Abstract

The concept of sustainable finance being relatively recent, reflecting a significant change in the consciousness and practices of the financial world. Reconciling economic performance and positive social and environmental impacts, by financing companies that actively contribute to sustainable development, sustainable finance comes in different models such as: Socially Responsible Investment (SRI), green investment, solidarity finance, micro-credit, ...

The objective of this communication is to focus on the state of play of the development of sustainable finance in Morocco, one of the African pioneers in terms of sustainability and which has taken proactive and innovative measures in terms of CSR and sustainable development policies. For this, we will analyze the commitments and initiatives of the various actors, in order to understand the dynamics and particularities of this type of financing in the country through a qualitative study carried out with 10 companies labeled CGEM for CSR in Morocco and based on a documentary study.

Key words: sustainable development, CSR, sustainable finance, green economy, Morocco

¹ Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales – Mohammedia, Université Hassan II Casablanca – Maroc ; boumahdi.lobna@gmail.com

² Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales - Ain Chock, Université Hassan II Casablanca – Maroc ; abdelouhab.hamliri@gmail.com

1. Introduction

Pendant longtemps jugée comme court-termiste, la finance représente aujourd’hui une opportunité et joue un rôle clé pour soutenir l’économie réelle et les projets d’optimisation des ressources et du bien-être. Si la finance est l’ensemble des mécanismes qui apportent à l’économie les capitaux dont elle a besoin pour fonctionner. La finance durable renvoie aux pratiques et réglementations de la finance qui prennent en compte, en plus des critères financiers, des critères extra financiers tels que des critères reliés à la dimension environnementale, sociale, sociétale ou éthique, dans l’analyse, la sélection et la gestion des projets d’investissements.

Ce terme générique de la finance durable, qui se situe entre la finance et la prise en compte des dimensions du développement durable, ne cesse d’occuper de plus en plus de place au sein de notre société et dans les pratiques managériales des entreprises. Le but étant de favoriser l’intérêt de la collectivité sur le moyen et le long terme. La finance durable est, alors, l’un des leviers pour la transformation des sociétés et des économies vers une économie plus soutenable et durable. Cela passe par le privilège qui est accordé aux opérations financières qui prennent en compte des critères extra-financiers souvent appelés critères ESG – environnementaux, sociaux et sociétaux et de gouvernance (Bennis L., 2023).

Le concept de finance durable étant relativement récent, témoignant ainsi d’un changement significatif dans la conscience et les pratiques du monde financier. S’intéresser à la croisée entre les aspects de la responsabilité sociétales des entreprise et le développement durable (RSE/DD) et la finance sous l’ongle de la « finance durable » revient à rechercher les mécanismes et modèles permettant de concilier performance économique et impacts sociaux et environnementaux positifs tout en finançant des entreprises qui contribuent activement au développement durable. La finance durable se décline ainsi en différents modèles tel que : l’Investissement Socialement Responsable (ISR), l’investissement vert, la finance solidaire, le micro-crédit, ...

L’objectif de cette communication est de mettre l’accent sur l’état des lieux de développement de la finance durable au Maroc, l’un des pionniers africains en termes de durabilité et ayant pris des mesures proactives et innovantes en matière de politiques RSE et développement durable. Pour ce faire, on va analyser les engagements et les initiatives des divers acteurs, afin de comprendre la dynamique et les particularités de ce type de financement dans le pays en se basant sur une étude qualitative réalisées auprès de 10 entreprises labélisées CGEM³ pour la RSE au Maroc⁴ et sur la base d’une étude documentaire.

³ Confédération Générale des Entreprises du Maroc.

⁴ Le Label CGEM pour la Responsabilité Sociale de l’Entreprise (RSE) constitue pour le contexte marocain une reconnaissance du respect, par les entreprises marocaines, de leur engagement à observer, défendre et promouvoir les principes universels de responsabilité sociale et de développement durable dans leurs activités économiques et leurs relations sociales.

2. La finance durable : un nouveau paradigme en finance

La finance durable est incontestablement un secteur en pleine mutation, elle se révèle comme un des leviers majeurs en matière de développement des marchés et de financement de la transition économique. C'est ainsi nous observons que des nouveaux dogmes émergent en matière de finance où les acteurs financiers optent progressivement pour des investissements en faveur des projets durables et se dirigent vers une économie plus durable et responsable. Certes, la finance durable suscite de plus en plus d'intérêt, mais ce concept demeure encore vague. Une définition précise et unifiée « de ce type de finance n'est pas disponible et n'est peut-être pas possible en raison des différentes traditions dont sont issus les acteurs de la finance éthique » (Fayolle A., 2023). De manière générale, la finance durable regroupe l'ensemble des activités financières permettant d'avoir un impact positif sur l'économie effective, la société et l'environnement. Les acteurs financiers peuvent orienter les capitaux vers des investissements durables et responsables.

On parle de finance durable pour désigner les pratiques financières qui intègrent les critères extra-financiers. La finance durable consiste à investir dans un fonds qui associe performance économique et impacts environnementaux et sociaux positifs. Elle serait d'une certaine manière le développement durable (DD) appliqué à l'économie et à la finance. Tout l'enjeu est donc de financer des entreprises respectueuses des trois piliers du DD.

La logique de la « finance durable » ou « finance verte » est simple : dans la finance classique, les investisseurs placent leur argent dans des projets en fonction de leur rentabilité, alors que dans la finance durable, ils investissent dans des projets supposés contribuer à la transition écologique et sociale. Pour identifier ces projets, on a mis en place des indicateurs dits ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) qui doivent permettre de mesurer la performance dite « extra-financière ». La finance durable est supposée être à la fois rentable et utile pour favoriser le développement de projets plus durables.

2.1. Une petite histoire de la finance durable

La finance durable n'est pas un concept nouveau, Les initiatives pour verdir la finance et l'économie s'accroissent d'année en année.

Les premières évocations d'une finance plus durable remontent aux années 1960, lorsque les investisseurs ont commencé à s'intéresser aux questions de responsabilité sociale / sociétale des entreprises « RSE » ;

Dans les années 1990, les normes de développement durable commencent à se mettre en place : en 1992, le Sommet de la Terre de Rio consacre le principe du développement durable. Le protocole de Kyoto (1997) prépare le terrain pour une économie durable en définissant les mécanismes de la finance en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Et en 1998, l'ISO publie la norme ISO 14001, relative au management environnemental, ainsi que

plusieurs autres normes relatives à la responsabilité des entreprises, visant à encourager le basculement vers un système économique (et donc une finance) plus responsable.

Dans les années 2000, de plus en plus d'initiatives apparaissent pour tenter de mettre en adéquation le monde de la finance avec les objectifs collectifs de transition écologique et sociale. Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) sont ainsi lancés en 2006 sur une initiative de l'ONU, pour promouvoir l'investissement responsable dans le monde entier. Les PRI ont pour objectif de sensibiliser les investisseurs institutionnels aux problématiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et de les encourager à intégrer ces critères dans leurs processus de décision d'investissement. Les premiers labels, mis en place par des agences de notation, sont mis en place pour distinguer la finance dite durable de la finance classique. En France, par exemple, le premier label ISR est mis en place par Novethic en 2009. Durant cette période, de nombreuses initiatives ont vu le jour pour promouvoir la finance durable, telles que les Green Bonds, les Social Bonds et les Sustainability Bonds. La crise de 2008 qui a mis en lumière des prises de risques excessives dans la finance traditionnelle, la complexité et l'opacité de certains montages financiers. En réaction, est apparue une volonté de donner du sens à la finance et de la rendre plus transparente.

L'année 2014 marque un certain tournant dans l'histoire de la finance durable :

Le *Montreal Carbon Pledge* a été signé par 120 institutions qui investissent. Ces derniers s'engagent à réaliser puis publier leur empreinte carbone,

Les *Green Bond Principles* (GBP) rassemblent une liste de bonnes pratiques faites par et pour les [banques](#).

En 2015, les Nations Unies adoptent les 17 Objectifs de développement durable (ODD). Ils détaillent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. La même année, la COP21 à Paris aboutit à l'Accord de Paris, qui engage les pays à limiter le réchauffement climatique à 2°C et contient des propositions pour encourager le secteur financier à s'engager pour le climat. De plus en plus d'acteurs internationaux mettent donc en place des référentiels supposés encadrer la finance durable. En 2018, la Commission européenne présente par exemple son plan d'action pour la finance durable.

En 2020, la Commission européenne publie la Taxonomie européenne, qui établit une classification des activités économiques durables. La même année, la SFDR entre en vigueur, obligeant les gestionnaires d'actifs à publier des informations sur la prise en compte des critères ESG dans leur processus d'investissement. En 2021, la Commission européenne propose la directive CSRD pour renforcer les obligations de reporting en matière de durabilité des entreprises,

afin notamment de servir de référentiel à l'évaluation des investissements durables. Dès lors, de nombreuses initiatives sont nées pour favoriser un monde plus durable.

2.2. Les modèles de la finance durable

La finance durable désigne l'ensemble des pratiques financières visant à favoriser l'intérêt de la collectivité sur le long terme. Elle repose sur une vision éthique à long terme de l'investissement financier. L'adjectif « durable » provient de la traduction du mot anglais « sustainable » soutenable. La finance durable cherche, alors, à concilier performance économique et impacts sociaux et environnementaux positifs, en finançant des entreprises qui contribuent activement au développement durable. Elle se décline en différents modèles, dont certains se recoupent.

La finance durable permet alors d'orienter et d'allouer les financements émis par différents financeurs vers des actions et des activités ayant un impact positif sur la société tels que : les logements sociaux, les énergies renouvelables, ...

L'investissement Responsable (IR) : Il permet d'intégrer des critères ESG dans les processus d'investissement et de gestion. L'investissement responsable incite les entreprises et sociétés de gestion à prendre en compte des critères extra-financiers. Il repose, donc, sur une épargne investie sur des projets conciliant conjointement, d'un côté, la performance financière, et d'un autre côté, le respect de l'environnement (E), la considération et le bien-être des salariés (S : formation des salariés, dialogue social, emploi de personnes en situation de handicap, prévention des risques, conformité réglementaire, etc.), enfin les bonnes pratiques de gouvernance (G : lutte contre la corruption, transparence de la rémunération des dirigeants, féminisation des conseils d'administration, etc.).

La Finance verte : Elle réunit l'ensemble des opérations financières qui vise à soutenir des projets respectueux de la transition énergétique et écologique et de la lutte contre le changement climatique. En d'autres termes, la finance verte consiste à financer les initiatives et réglementations qui visent à faciliter les investissements avec impact positif sur l'environnement (milieux, écosystèmes) en favorisant la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique. Il s'agit de pratiques financières ayant une thématique plus ciblée et qui sont concentrées exclusivement sur le pilier environnemental favorisant la transition vers une économie plus durable et résiliente.

Les pratiques durables englobées par la finance verte peuvent inclure la production d'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique, la gestion durable des ressources naturelles, la gestion des déchets, le transport durable, la construction écologique, la protection de la biodiversité et de l'environnement, et la lutte contre le changement climatique. Ses outils principaux sont les obligations vertes « green bonds ». Ces emprunts servent à financer des projets contribuant à la transition écologique : gestion de l'eau, des déchets, de l'énergie, etc.

La finance verte offre de nombreux avantages pour les entreprises marocaines qui s'engagent dans des pratiques durables. Tout d'abord, elle permet de réduire les coûts d'exploitation en améliorant l'efficacité énergétique, en optimisant l'utilisation des ressources naturelles et en minimisant les déchets. Ensuite, elle peut contribuer à améliorer l'image de marque de l'entreprise, en démontrant son engagement en faveur de l'environnement et de la responsabilité sociale. Enfin, elle permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, contribuant ainsi à l'effort global de lutte contre le changement climatique.

La Finance solidaire : Elle regroupe les placements dont l'engagement est orienté sur des critères sociaux : activités d'insertion liées à l'emploi, au social et au logement, à la solidarité internationale et à l'environnement. La finance solidaire recouvre l'ensemble des initiatives et réglementations visant à faciliter le financement de projets destinés à lutter contre l'exclusion et à améliorer la cohésion sociale. La rentabilité financière n'est pas la priorité de l'épargnant. L'objectif recherché est par exemple de favoriser la réinsertion, la solidarité internationale, de lutter contre le chômage, contre le mal logement

La finance solidaire repose sur une épargne placée par les épargnants sur des produits financiers solidaires. Cette épargne collectée est ensuite orientée vers des porteurs de projets développant des activités à forte utilité sociale. Un investisseur (entreprise ou particulier) peut également décider d'investir directement sous forme d'actions dans le capital d'entreprises solidaires. Enfin, des prêts peuvent également être attribués aux particuliers sous forme de microcrédits ou de prêts solidaires. On parle alors de financements solidaires.

Le Social business : Mis en avant par le prix Nobel de la paix Muhammad Yunus (créateur du microcrédit), le social business (entreprise sociale) est un concept d'entreprise, utilisant les profits de cette dernière pour produire une valeur ajoutée « sociale » auprès de la communauté dans laquelle elle se situe. Il concentre les entreprises dont la finalité est principalement sociale. Les bénéfices sont réinvestis dans la lutte contre l'exclusion, la protection de l'environnement, le développement et la solidarité. L'entreprise ne reverse aucun dividende, elle réinvestit ses profits dans son Social Business.

En 2009, lors du Forum économique de Davos, Muhammad Yunus a dressé une liste des 7 principes du Social Business :

1. L'entreprise a pour objectif la suppression de la pauvreté ou de s'attaquer à des problèmes sociaux dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'accès à la technologie ou de l'environnement. Son objectif n'est donc pas la maximisation du profit.
2. L'entreprise doit assurer sa viabilité financière et économique
3. Aucun dividende n'est distribué, les investisseurs ne récupèrent que leur investissement.
4. Lorsque les montants investis sont remboursés, les profits sont réinvestis dans l'entreprise afin qu'elle puisse s'améliorer et s'agrandir.
5. L'entreprise se doit de respecter l'environnement
6. La main d'œuvre doit obtenir le salaire du marché et de meilleures conditions de travail.

7. ... Le faire dans la joie.

Les entrepreneurs du social business cherchent à apporter une solution aux problématiques de la société. La finalité sociale de l'entreprise prime sur sa finalité lucrative. Ces entreprises sociales réinvestissent leurs excédents dans la lutte contre l'exclusion, la protection de l'environnement, le développement et la solidarité.

3. La dynamique de la finance durable au Maroc : état de lieux et perspectives

Le Maroc a été parmi les pays précurseurs au monde dans la mise en place de politiques publiques visant à une meilleure protection de l'environnement. Ce choix s'est imposé au Maroc suite aux années de sécheresse récurrentes vécues durant le siècle dernier et s'est traduit par la mise en place de politiques audacieuses et avant-gardistes visant à préserver les ressources naturelles. Il était donc naturel que le Maroc soit le premier pays méditerranéen et le premier pays africain à accueillir à Marrakech la Conférence des Parties (COP) dans sa 7^{ème} édition en 2001 puis dans sa 22^{ème} édition en 2016.

Depuis, le Maroc s'est engagé à tout mettre en œuvre pour devenir une plateforme au service de l'Afrique. Cela se fait à travers le partage d'expériences notamment dans l'aménagement du territoire, par la création de l'Institut International du Développement Durable et aussi par l'accueil régulier de forums et conférences en liaison directe avec le Développement Durable.

Ainsi il est important de signaler que le Maroc est classé parmi les champions du Monde dans les politiques publiques de Développement Durable et qu'il a été désigné en Mars 2021, par l'ONU, comme Champion de Haut Niveau du Dialogue.

Cette consécration traduit le choix stratégique du Maroc de poursuivre ses 7 efforts par la mise en place, depuis le début de ce siècle, de politiques sectorielles en phase avec les engagements pris dans le cadre des recommandations des Nations Unies et des COPs tout en veillant à intégrer, du fait de sa géographie très riche et variée, les dimensions humaines, sociale et territoriale. Ainsi, le Maroc a mis en place une batterie de dispositifs réglementaires dont les principales sont celles relatives au Secteur de l'Energie, de l'Agriculture et des activités dites AFATs, de l'Eau, du Recyclage des déchets, ...

3.1. Cadre institutionnel de la transition verte et du développement durable

Sur la base d'une qualitative réalisées auprès de 10 entreprises labélisées CGEM pour la RSE au Maroc, l'engagement du Maroc dans le développement durable se caractérise à la fois par sa pleine participation à de nombreuses négociations internationales, par une intervention de l'Etat au plan législatif et en tant qu'initiateur d'une dynamique de pluri-acteurs pour renforcer les dispositifs institutionnels, ainsi que par le foisonnement des initiatives prises par les acteurs économiques et sociaux.

Dans ce cadre, pour réaffirmer son engagement, le Maroc a pris l'initiative d'adopter la (loi-cadre 99-12, 2014). Selon cette loi, « le développement durable est une valeur fondamentale » à partager

par tous les membres de la société. Indépendamment de l'engagement étatique, les entités privées sont requises d'incorporer les dimensions environnementales et de développement durable dans les dispositifs de production, en impliquant les parties prenantes dans des approches respectueuses de l'environnement, d'estimer les conséquences écologiques de leurs activités, et d'établir la nécessité d'une communication claire et accessible concernant leurs actions vis-à-vis de l'environnement.

De même, et pour honorer ses engagements et s'aligner aux objectifs de développement durable (ODD), le Maroc a mis en œuvre les fondements d'une économie verte à travers un dispositif légal et réglementaire de l'économie verte et circulaire au Maroc (Alami Noureddine N. & Al., 2024).

Dans ce sens, on peut citer :

2006 : La loi sur le Recyclage des déchets⁵ ;

2010 : La loi sur les énergies renouvelables⁶ ; La loi sur l'utilisation des sacs jetables en plastique⁷ ; La loi sur les aires protégées⁸ ;

2011 : La constitution marocaine a consacré la politique ancestrale de protection de l'environnement en inscrivant dans son article 31 le droit à un environnement sain et au développement durable ;

2012-2014 : Charte Nationale de l'Environnement et du Développement Durable⁹. (La loi cadre n°99-12, 2014) qui devrait s'étaler jusqu'en 2030, et qui du fait du caractère transversal du développement durable, va prendre en compte toutes les stratégies sectorielles initiées notamment la Stratégie nationale de l'eau, la stratégie d'énergie, le plan Maroc vert, l'Initiative Nationale pour le développement humain ou le pacte national sur l'émergence industrielle.

2021 : Le Nouveau Modèle de Développement a été validé en 2021 et il introduit l'ambition du Maroc à horizon 2035.

Pour réussir ses ambitions en matière de durabilité, le Maroc a aussi mis en œuvre une série de réformes politiques, institutionnels, juridiques et socio-économiques pour mettre à niveau les services publics et améliorer les conditions d'accueil de l'investissement. On peut citer sans être exhaustif la réforme du code du travail, les progrès reconnus en matière de respect des droits de l'homme avec la création d'un conseil consultatif des droits de l'Homme, puis de l'instance Equité et Réconciliation, la stratégie de lutte contre la corruption, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain....

⁵ Dahir n° 1-06-153 du 22 novembre 2006 portant promulgation de la loi n° 28-00 relative à la gestion des déchets et à leur élimination.

⁶ Dahir n°1-10-16 du 11 février 2010 portant promulgation de la loi n°13-09 relative aux énergies renouvelables. Ce cadre a permis au Maroc de mettre en place sa politique ambitieuse de production d'énergie solaire et éolienne.

⁷ Dahir n°1-10-145 du 16 juillet 2010 portant promulgation de la loi n° 22-10 relative à l'utilisation des sacs et sachets en plastique dégradable ou biodégradable.

⁸ Dahir n° 1-10-123 du 16 juillet 2010 portant promulgation de la loi n°22-07 relative aux aires protégées.

⁹ Le premier texte a été élaboré en 2012 et a été promulgué pour contenir à ce jour 7 principes : (a) Intégration, (b) Territorialité, (c) Solidarité, (d) Précaution, (e) Prévention, (f) Responsabilité et (g) Participation. Il est la consécration de la Charte Nationale.

3.2. La transition vers la finance durable au Maroc

La transition verte, durable et inclusive est d'ores et déjà une réalité pour le Maroc. Ce chantier majeur remonte à environ deux décennies, sous la vision éclairée de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, et s'appuie aujourd'hui sur un cadre de mise en œuvre éprouvé et en forte dynamique de consolidation. Ainsi, environ 400 millions d'obligations durables ont été émises en 2020 (Amzil et Lazaar, 2021).

La vulnérabilité du Maroc face aux changements climatiques, la dégradation continue de son environnement au détriment de la croissance (déforestation, pression sur les écosystèmes naturels, désertification, stress hydrique, etc.), et la dépendance énergétique du pays par manque de ressources fossiles sont autant de facteurs qui ont propulsé le pays vers l'adoption du modèle de l'économie verte et inclusive.

Par ailleurs, le Royaume a fait le choix d'opérer une intégration de la dimension de durabilité dans sa politique globale dans un souci de maintenir l'équilibre entre les impératifs de son développement socioéconomique et l'utilisation rationnelle de ses ressources naturelles. Pour le Maroc, l'économie V&I est une démarche débouchant sur une amélioration du bien-être humain et une réduction des inégalités à long terme sans exposer les générations futures à des risques environnementaux et des pénuries écologiques majeurs.

En effet, les différentes réalisations consolidées sur les volets socio-économique, environnemental, et de gouvernance, ainsi que le retour d'expérience accumulé sur l'ensemble des secteurs stratégiques dénotent d'ambitions concrétisées, avec d'autres qui émergent ou s'agrandissent avec l'adoption du Nouveau Modèle de Développement du Royaume.

La stratégie du pays en termes de financement durable s'accroît autour de deux volets :

- Disponibilité et maturité des principaux instruments pour le financement de la transition.
- Nécessité de renforcement des instruments existants et de développement de nouveaux mécanismes financiers innovants, tout en assurant un accompagnement rapproché des porteurs de projets durables.

A cet effet, on présentera dans ce qui suit le mapping des instruments économiques et financiers nécessaires à l'économie verte et inclusive au Maroc en détaillant les prérequis pour chaque instrument. Ceci inclurait les recommandations en matière de mise en place d'une fiscalité verte, incitative et positive, l'orientation de la commande publique, le développement d'instruments financiers flexibles tels que le tiers investissement, le capital-risque, la finance mezzanine ou encore les outils obligataires innovants tels que les Sukuk bonds, les diasporas bonds ou les SDG bonds en renforcement des obligations existantes comme le gender bonds et les green bonds.

Tiers-investissement (on-bill financing) : instrument permettant d'inciter les ménages ou les petites entreprises à investir dans des équipements durables (énergie propre, transport durable, EE, etc.). Ce dernier est adapté aux projets qui génèrent : i) des économies potentielles importantes pour les particuliers et/ou TPE – suscitant ainsi l'intérêt de mettre à niveau leurs équipements (i.e. énergie, transport durable etc.) ; ii) des cash flows récurrents de remboursement, répondant au souci de

garantie pour le financeur. Un organisme tiers avance les frais, l'expertise, le diagnostic et réalise les travaux. Les économies d'énergie permettent au "client" bénéficiaire des travaux de rembourser l'ensemble de l'investissement au tiers.

Capital-risque (venture-capital) : Financement de la création ou du développement d'une entreprise à risque mais à fort potentiel, sous la forme d'une prise de participation.

Finance mezzanine : financement hybride entre dette et fonds propres qui donne au prêteur le droit de convertir sa dette en une participation dans l'entreprise en cas de défaillance une fois les prêteurs plus seniors payés. Le financement mezzanine est prioritaire par rapport aux capitaux propres purs, mais subordonné à la dette pure. Par conséquent, les prêts mezzanine offrent des rendements plus importants que les dettes plus séniors, tout en comportant plus de risques.

Sukuk bonds : instrument de finance islamique semblable à une obligation dans la finance conventionnelle, qui est conforme à la loi religieuse islamique. Les sukuks impliquent une participation directe dans la propriété des actifs et fournissent aux investisseurs des flux de paiement non spéculatifs.

Diasporas bonds : correspondent à des obligations émises par un pays à destination de ses expatriés. Ces obligations permettent aux pays en développement ayant besoin de financement de se tourner vers les expatriés en situation aisée. Elles peuvent être émises régulièrement, sur une base annuelle ou ponctuellement (besoin spécifique de financement).

Obligations ODD (SDG bonds) : obligations souveraines destinées au financement des ODD avec une attribution ex ante. Au sens large, les SDG bonds regroupent l'ensemble des obligations dont le produit, strictement défini ex-ante, est utilisé pour financer un objectif durable, favorable à l'avancement de l'Agenda 2030. En cela ces obligations regroupent principalement the Climate/green bonds pour le financement de projets verts au sens large (ODD6, ODD7, ODD13, ODD14, ODD15) ; the Social bonds pour le financement de projets sociaux (ODD1, ODD5, ODD10) ; the Gender bonds pour le financement de projets visant l'égalité des sexes (ODD5).

4. Conclusion

En conclusion, la finance verte représente une opportunité importante pour les entreprises marocaines de concilier développement économique et respect de l'environnement. Les avantages qu'elle offre, tels que la réduction des coûts d'exploitation, l'amélioration de l'image de marque et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, sont indéniables. Cependant, pour tirer pleinement parti de la finance verte, les entreprises marocaines doivent surmonter des défis tels que les coûts initiaux élevés et le manque de connaissances et de compétences nécessaires.

Des exemples d'entreprises marocaines qui ont adopté la finance verte montrent qu'il est possible d'adopter des pratiques durables tout en étant économiquement viables. Ces entreprises ont investi dans des projets d'efficacité énergétique, de gestion des déchets, de production d'énergie renouvelable, de construction écologique et de protection de l'environnement, tout en améliorant leur image de marque et leur performance financière.

Il est donc temps pour les entreprises marocaines de prendre conscience des avantages de la finance verte et de s'engager activement dans des pratiques durables. Il est également important que les autorités et les régulateurs encouragent et facilitent cette transition vers une économie verte, en mettant en place des politiques, des incitations et des cadres réglementaires adaptés.

En fin de compte, la finance verte est une opportunité pour le Maroc de promouvoir une économie plus durable, résiliente et prospère, tout en contribuant à la lutte contre le changement climatique et à la protection de l'environnement.

Références

Alami Noureddine N. & AL. (2024), « Vers une économie circulaire au Maroc : Défis, stratégies et perspectives », Revue Française d'Economie et de Gestion, Volume 5 : Numéro 1, pp : 186 – 201.

Autorité Marocaine des Marchés des Capitaux (AMMC) et la Société Financière Internationale (SFI), 2016, "Guide sur les Green Bonds", 20p.

Bank Al-Maghrib et al, 2016, "Feuille de route pour l'alignement du secteur financier marocain sur le développement durable", 31p.

Bennis.L. (2023) « La finance verte au Maroc : enjeux et perspectives à l'ère du changement climatique », Revue Française d'Economie et de Gestion, Volume 4 : Numéro 4, pp : 29 – 61.

Chiadmi M. (2017), « La Finance durable et l'ISR au service d'une économie pérenne et responsable : Quelle dynamique au MAROC ? », European Scientific Journal, Vol.13, No.31, Novembre.

Conseil Économique, Social et Environnemental. (2019), « Le Nouveau Modèle de développement du Maroc ».

Fayolle, A. (2023). L'investissement responsable, une boussole pour une économie plus durable. Servir Alumni de l'ENA et de l'INSP, 520 (1), 32-35.

Feuille de route (2016), « l'alignement du secteur financier marocain sur le développement durable », Novembre.

Maknassi Filali, R. (2009), « Quel avenir pour la responsabilité sociale au Maroc ?, in Droits de l'Homme et développement durable : quelle articulation ? », Sous la dir.de A. Sedjari, Paris, L'Harmattan.

Ministère délégué auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, chargé de l'Environnement : Loi-Cadre N° 99-12 Portant Charte Nationale De L'environnement Et Du Développement Durable.

Nakhcha M. et Tlaty M. (2023), « La finance durable et les investissements socialement responsables au Maroc : défis et opportunités », International Journal of Accounting, Finance, Auditing, Management and Economics.

UNEP/MAP MedWaves. (2022), "Country Outlook on Sustainable Finance Morocco, Barcelona: MedWaves. Publié sur www.switchmed.eu